

Malgré la montée en flèche des coûts et la baisse du prix du poisson, l'industrie doit même se battre pour pouvoir pêcher en mer. Cet état de choses est attribuable à la négligence du gouvernement à mettre en œuvre la loi canadienne sur la mer territoriale et les zones de pêche adoptée en 1964. Le ministre a longuement disserté aujourd'hui sur les merveilles d'une nouvelle industrie, l'une des vedettes de l'industrie des pêcheries, la pêche aux crabes de l'Atlantique. Bien que je réserve bon accueil à cette nouvelle entreprise de pêche que le ministère, grâce à son service de recherche, nous a aidé à établir, j'aimerais faire remarquer au ministre que la pêche aux crabes de l'Atlantique se confine principalement au golfe du Saint-Laurent. Cette industrie, monsieur le président, risque d'être exploitée par d'autres nations tant que la mer territoriale et les zones de pêche du Canada n'auront pas été définies. Le ministre devrait y songer, car, à moins que le gouvernement n'agisse et n'applique la loi, l'industrie de la pêche aux crabes de l'Atlantique peut être exploitée par des étrangers. C'est pourquoi j'ai dit que le ministre avait hérité de certains de ces problèmes.

Je me souviens encore du jour où l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait que cette mesure serait mise en vigueur immédiatement après son adoption par le Parlement. On n'y a pas encore donné suite et le manque d'initiative de la part du gouvernement a suscité des problèmes peu communs à nos pêcheurs du littoral atlantique. Le ministre a dit, effectivement, que l'industrie de la pêche devait se débrouiller. Je prierais le ministre de me dire si l'on va adopter cette attitude à l'égard des autres entreprises du gouvernement. Est-ce là l'attitude qui sera adoptée vis-à-vis de la Société Radio-Canada, qui accusera cette année un déficit de 150 millions de dollars? Allons-nous demander à Radio-Canada de faire ses frais? J'admets, tout comme le ministre, qu'il est souhaitable que toutes nos industries se suffisent à elles-mêmes. Mais je ne saurais accepter qu'on laisse nos pêcheurs, en butte à des conditions économiques anormales qui leur sont imposées par l'initiative d'autres gouvernements nationaux, sombrer dans le marasme économique et le désespoir, alors qu'ils ont besoin d'aide.

Le ministre me dira-t-il ce qui va advenir de ces gens, d'après lui? Qu'advient-il d'un bon nombre de nos petits ports de pêche si le gouvernement ne prend aucune initiative? Il est impossible de confier tous ces gens-là à l'assistance sociale et on ne saurait les laisser mourir de faim. Nous ne pouvons leur demander de faire concurrence, sans aucune aide, à la Norvège par exemple, dont le Parlement a approuvé, en faveur de l'in-

dustrie de la pêche, une subvention d'État de 32 millions en dollars des États-Unis, jusqu'au 31 mai 1969. Cette subvention à l'intention des pêcheurs norvégiens vise à réduire le coût des agrès de pêche et des amorces et sera versée en proportion de la valeur de ces articles effectivement achetés par les pêcheurs. Comme une partie de ces frais est acquittée par le gouvernement norvégien, les exportateurs peuvent vendre leur poisson à des prix inférieurs aux prix que doivent demander les pêcheurs canadiens.

Toutefois, il ne s'agit là que d'un exemple de la concurrence que nos pêcheurs doivent soutenir. A mon avis, le gouvernement actuel n'a pas le choix: il doit mettre au point maintenant une politique d'aide fédérale directe à l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson dans les provinces atlantiques. Cette politique doit tenir compte des besoins immédiats et à court terme de l'industrie dont les pertes d'exploitation ont épuisé les réserves financières des pêcheurs ainsi que des conditionneurs, et des objectifs à long terme qui sont d'aider à réduire les coûts et à accroître la demande pour les produits de la pêche.

D'après tous les rapports, les pressions exercées sur les marchés internationaux en ce qui concerne la morue salée ou le poisson frais congelé par des pays européens et scandinaves ne sont pas près de s'atténuer. Tant que la paix n'aura pas été rétablie en Afrique, les pêcheurs d'Islande, de la Norvège et du Danemark continueront à exiger des exportations plus importantes vers les États-Unis. D'ailleurs, ces huit derniers mois, les exportations vers les États-Unis ont augmenté d'environ 40 millions de livres. Il est donc absolument nécessaire que le gouvernement rétablisse pour quelque temps le programme de versements d'appoint et le programme en vue d'écouler l'excédent de poisson salé. Le programme de versements d'appoint pourrait être mis à exécution de diverses façons.

Je suis parfaitement conscient de certains des problèmes auxquels doit faire face le ministre à cet égard, spécialement en ce qui concerne l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la négociation Kennedy. Ainsi, le versement d'appoint pourrait être fait selon une échelle progressive, aux pêcheurs et aux propriétaires de bateaux, d'après le nombre de jours consacrés à la pêche en mer, de façon à ainsi étendre les paiements à un certain nombre de variétés de poissons de fond. Pour les conditionneurs, le versement d'appoint pourrait prendre la forme d'un paiement établi selon un certain pourcentage du nombre d'heures individuelles faites par les employés à terre. On pourrait certainement trouver d'autres formules pour